

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 203 DU 24 JUILLET 2019

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Institut National des Recherches
Agricoles du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2019-202 du 24 juillet 2019 portant approbation des statuts de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 juillet 2019,

DÉCRETE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Françoise ASSOGBA KOMLAN**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur **Laurent Mahounou HOUNSA**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;

- monsieur **Camus ADJAMONSI**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Gauthier BIAOU**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Martin Pépin AÏNA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Arouna LAWANI**, représentant désigné des organisations professionnelles agricoles.

Article 2

Madame **Françoise ASSOGBA KOMLAN** est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

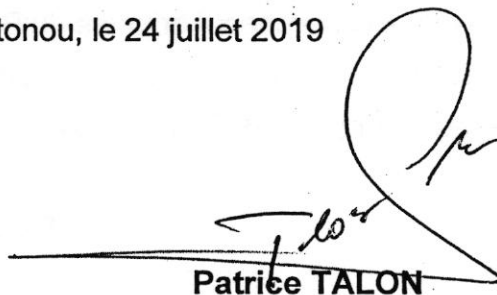
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

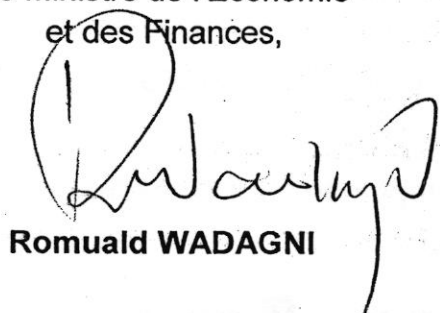
Fait à Cotonou, le 24 juillet 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



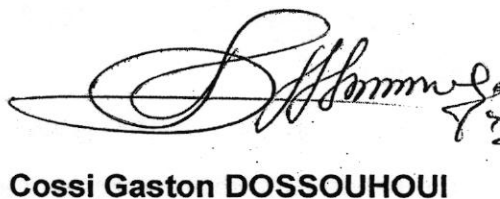
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR 06 - AN 04 - CS 02 - CC 02 - CES 02 - HAAC 02 - HCJ 02 - MAEP 02 - MEF 02 - AUTRES MINISTÈRES 20 - SGG 04
- INTERESSES : 07 - JORB 01.